

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux que mon honorable collègue ait posé cette question. La réponse est affirmative. Si aucune nomination n'a été faite c'est qu'on a jugé bon d'attendre que le Parlement ait exprimé son intention de réaliser les plus indispensables de ces projets, dont on a mentionné le premier l'autre jour.

(Le crédit est adopté.)

Ministère des Affaires des anciens combattants
532. Administration, \$2,253,340.

M. BLACKMORE: Il se fait tard, à la fois si l'on songe à la journée et à la session et je serais heureux de me dispenser ce soir de l'obligation de prendre la parole. J'ai déjà recherché plusieurs fois l'occasion de soumettre à la Chambre et au pays des questions que j'estimais devoir exposer, mais je n'ai pu le faire jusqu'ici. Avant de dire ce que je crois devoir dire, je tiens à assurer au ministre des Affaires des anciens combattants que je n'ai envers lui que des sentiments de parfaite sympathie, sachant quelles sont les responsabilités dont on l'a chargé et quelle tâche ardue il doit accomplir.

Je voudrais rappeler à la Chambre le fait que l'autre jour j'ai parlé d'un ancien combattant du nom de Thomas Harvey. J'ai de m'intéresser à lui des raisons telles que tous les députés voudront sûrement que je leur en fasse part.

Le 14 juin 1948, j'ai reçu une lettre que je vais lire rapidement afin d'épargner du temps. Comme elle sera reproduite au hansom, les honorables députés pourront la lire. Voici:

Thomas Harvey,
Salle "A", Hôpital de Ste-Anne,
Sainte-Anne de Bellevue (P.Q.)

La lettre n'est pas datée, mais l'enveloppe porte un timbre d'oblitération indiquant la date du 14 juin 1948. J'ai ici cette enveloppe. La lettre se lit ainsi:

Cher monsieur Blackmore,

J'ai lu dans le numéro du 9 juin du *Star* de Montréal le compte rendu du discours que vous avez prononcé au sujet de deux anciens combattants de Vancouver, et je désirerais obtenir votre appui dans mon cas.

Je crains d'écrire à quelqu'un du gouvernement car on pourrait me mettre au secret, comme on l'a fait au cours des six dernières semaines. Cette perspective m'effraie.

On donne à un criminel la chance de plaider sa propre cause devant un juge, mais on m'a arrêté à Saint-Hyacinthe pour m'enfermer ici à Sainte-Anne, sans que j'aie commis aucune infraction.

Nous sommes censés vivre dans un pays libre, mais je n'en crois rien. Je n'aime pas l'hôpital de Sainte-Anne, car j'y ai toujours été maltraité, et je voudrais obtenir ma libération afin de pouvoir entrer dans une institution où l'on me traitera conformément à la loi. J'ai droit à cette libération, mais on me la refuse.

Je suis prisonnier ici et je ne bénéficie d'aucun traitement. On me refuse le privilège

[M. McLure.]

de recevoir ma famille. Je ne puis obtenir de permission, comme les autres malades, et je prends un grand risque en vous écrivant cette lettre. Si je suis pris, on me conduira de nouveau aux arrêts et c'est pourquoi je vous prie de vous faire mon défenseur et de me protéger.

Lorsqu'on m'a amené de force de St-Hyacinthe, je n'ai même pas pu apporter mes effets personnels et j'ai dû laisser là-bas un radio de \$100. Le malade à qui je l'avais confié l'a vendu. On me dit maintenant que c'est regrettable mais qu'on n'y peut rien.

Je vous supplie de me sortir d'ici. Je compte sur vous pour ma libération car tant que je serai malheureux et qu'on me gardera ici contre mon gré, mon état de santé ne s'améliorera pas.

Vous remerciant bien sincèrement, je demeure

Votre tout dévoué,

Thomas Harvey.

N.B. Lorsque vous aurez reçu cette lettre, veuillez m'adresser un télégramme à mes frais pour m'indiquer que vous faites enquête sur mon cas.

Quand j'aurai votre télégramme, je me sentirai en sécurité; on ne me maltraitera pas car on saura que vous vous occupez de moi. Je jouirai ainsi d'une détente. Je vivrai dans la crainte tant que vous ne m'aurez pas répondu. Je vous supplie de ne pas m'abandonner. Je paierai le coût du télégramme.

T. Harvey,
D-76502.

Je me demande si un député ne pourrait pas faire autrement que de se dire, sur réception d'une lettre comme celle-ci, qu'on lui demande d'assumer une responsabilité. J'ai lu la lettre avec grand soin, deux de mes amis l'ont lue aussi, et comme rien n'indiquait dans le texte que cet homme était fou, j'ai cru que je n'avais rien de plus sage à faire que de m'occuper de ce qu'il me demandait. Le lendemain, je lui ai envoyé le télégramme suivant:

Ottawa, 15 juin 1948.

M. Thomas Harvey,
Salle "A", Hôpital de Sainte-Anne,
Sainte-Anne-de-Bellevue (P.Q.).

Je m'enquiers de votre cas.

J. H. Blackmore.

C'est ce qu'il m'avait demandé. Le télégramme ne lui était pas parvenu dans l'après-midi du 15. Nous avons reçu un message du National-Canadien à qui nous avons confié l'envoi du télégramme, nous disant que celui-ci n'avait pas été livré. Voici l'explication qu'on nous a fournie:

Le National-Canadien (John Larouche à l'appareil) a téléphoné le 15 juin vers 3 h. 45 de l'après-midi que le télégramme à M. Harvey n'avait pas été livré parce que M. H. était sorti de l'hôpital. Dernière adresse: Hôtel Ford, Montréal, en route pour Ottawa. Frais: 47c.

Reçu par D. M.

Je mentionne ces détails pour montrer combien cela est vrai et dans quelle difficulté je me trouve. Je ne savais trop que penser de la situation mais nous avons demandé au